

	Montants estimatifs approuvés dans la résolution 3044 B (XXVII)	Augmentations ou (diminutions)	Montants révisés
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
Chapitres des recettes			
TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel			
1 ^{er} . Recettes provenant des contributions du personnel ..	27 383 000	1 467 000	28 850 000
TOTAL, TITRE PREMIER	27 383 000	1 467 000	28 850 000
TITRE II. — Autres recettes			
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	734 000	(46 000)	688 000
3. Recettes générales	4 934 000	146 500	5 080 500
4. Activités productrices de recettes	2 907 800	75 500	2 983 300
TOTAL, TITRE II	8 575 800	176 000	8 751 800
TOTAL, TITRES I ^{er} ET II	35 958 800	1 643 000	37 601 800
A ajouter :			
Excédent des recettes par rapport aux prévisions révisées de l'exercice 1972 que l'Assemblée générale a approuvées par sa résolution 2947 B (XXVII)		430 252	430 252
TOTAL GÉNÉRAL	35 958 800	2 073 252	38 032 052

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

2196^e séance plénière
11 décembre 1973

3095 (XXVIII). Nominations aux postes devenus vacants au Comité des contributions

L'Assemblée générale

Nomme membres du Comité des contributions, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1974 :

M. Richard V. Hennes,

M. Takeshi Naito,

M. József Tardos.

2196^e séance plénière
11 décembre 1973

*
*
*

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité des contributions se composera des membres suivants : M. Amjad ALI (Pakistan)**, M. Joseph Quao CLELAND (Ghana)*, M. Richard V. HENNES (Etats-Unis d'Amérique)***, M. Angus J. MATHESON (Canada)*, M. Santiago MEYER PICÓN (Mexique)**, M. Takeshi NAITO (Japon)***, M. Hussein NUR ELMi (Somalie)*, M. Michel ROUGÉ (France)**, M. Vassily S. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques)**, M. David SILVEIRA DA MOTA (Brésil)*, M. József TARDOS (Hongrie)***, M. WANG Wei-tsai (Chine)** et Mlle Kathleen WHALLEY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1974.

** Mandat expirant le 31 décembre 1975.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1976.

3096 (XXVIII). Nomination à un poste devenu vacant au Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

Nomme l'Auditeur général du Canada membre du Comité des commissaires aux comptes pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 1974.

2196^e séance plénière
11 décembre 1973

*
*
*

Par suite de la nomination ci-dessus, le Comité des commissaires aux comptes se composera des membres suivants : l'Auditeur général du CANADA***, le Vérificateur général des comptes de la COLOMBIE* et le Vérificateur général des comptes du PAKISTAN**.

3097 (XXVIII). Confirmation des nominations faites par le Secrétaire général aux postes devenus vacants au Comité des placements

L'Assemblée générale

Confirme la nomination par le Secrétaire général des personnes suivantes comme membres du Comité

* Mandat expirant le 30 juin 1975.

** Mandat expirant le 30 juin 1976.

*** Mandat expirant le 30 juin 1977.

des placements pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1974 :

M. George A. Murphy,
M. B. K. Nehru.

2196^e séance plénière
11 décembre 1973

* * *

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité des placements se composera des membres suivants : M. Eugene BLACK*, M. R. Manning BROWN**, M. Jean GUYOT**, l'honorable David MONTAGU*, M. George A. MURPHY*** et M. B. K. NEHRU***.

* Mandat expirant le 31 décembre 1974.
** Mandat expirant le 31 décembre 1975.
*** Mandat expirant le 31 décembre 1976.

3098 (XXVIII). Nominations aux postes devenus vacants au Tribunal administratif des Nations Unies

L'Assemblée générale

Nomme membres du Tribunal administratif des Nations Unies, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1974 :

M^{me} Paul Bastid,
M. Mutuale Tshikantshe,
M. R. Venkataraman.

2196^e séance plénière
11 décembre 1973

* * *

Par suite des nominations ci-dessus, le Tribunal administratif des Nations Unies se composera des membres suivants : M^{me} Paul BASTID (France)***, M. Francisco FORTEZA (Uruguay)***, M. MUTUALE TSHIKANTSHE (Zaïre)***, M. Francis T. P. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique)*, M. Zenon ROSSIDES (Chypre)***, sir Roger Bentham STEVENS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)* et M. R. VENKATARAMAN (Inde)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 1974.
** Mandat expirant le 31 décembre 1975.
*** Mandat expirant le 31 décembre 1976.

3099 (XXVIII). Nominations aux postes devenus vacants au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. Nomme membres du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1974 :

M. Sol Kuttner,
M. Guillermo J. McGough,
M. Rudolf Schmidt;

2. Nomme membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1974 :

M. Harry L. Morris,
M. Sverre Refshal,
Mlle Kathleen Whalley.

2196^e séance plénière
11 décembre 1973

* * *

Par suite des nominations ci-dessus, les membres et membres suppléants du groupe élu par l'Assemblée générale au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, dont le mandat expire le 31 décembre 1976, seront les suivants :

Membres

M. Sol KUTTNER (Etats-Unis d'Amérique),
M. Guillermo J. MCGOUGH (Argentine),
M. Rudolf SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne).

Membres suppléants

M. Harry L. MORRIS (Libéria),
M. Sverre REFSHAL (Norvège),
Mlle Kathleen WHALLEY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

3100 (XXVIII). Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'Assemblée générale et aux organisations affiliées à la Caisse commune pour 1973¹⁴, ainsi que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵,

I

AJUSTEMENT DES PENSIONS POUR TENIR COMPTE DES VARIATIONS DU COÛT DE LA VIE

1. Décide que le système d'ajustements supplémentaires en 1973, 1974 et 1975, prévu à l'alinéa d de la section I de la résolution 2944 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 1972, ainsi que toutes les dispositions relatives au paiement desdits ajustements qui sont énoncées dans cette résolution, seront remplacés par le versement en 1973 d'un ajustement transitoire représentant un pourcentage des prestations de base et de l'ajustement apporté auxdites prestations du fait de l'application de l'indice d'ajustement des pensions conformément aux dispositions de la résolution 2122 (XX) de l'Assemblée, en date du 21 décembre 1965, telle qu'elle a été modifiée par la résolution 2887 (XXVI) du 21 décembre 1971 et les alinéas a, b, et c de la section I de la résolution 2944 (XXVII), le pourcentage susmentionné étant le suivant :

a) 30 p. 100 des prestations et des ajustements connexes dont le montant annuel total ne dépasse pas 4 000 dollars ainsi que de la première tranche de 4 000 dollars dans le cas des prestations dont le montant annuel ajusté est plus élevé, lorsque la cessation de service a eu lieu avant le 1^{er} janvier 1973;

b) 22,5 p. 100 de ce montant lorsque la cessation de service a eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 1973;

c) 15 p. 100 de ce montant lorsque la cessation de service a eu lieu entre le 1^{er} avril et le 30 juin 1973;

d) 7,5 p. 100 de ce montant lorsque la cessation de service a eu lieu entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 1973;

¹⁴ Ibid., Supplément n° 9 (A/9009 et Corr. 1 et 2)
¹⁵ A/9274.